

2024-04-11-06 : Convention relative à la mise en œuvre du programme d'interventions "Le Solaire en Anjou" entre l'association ALISEE et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNALUT, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Dominique MENARD, Vincent VIGNAIS, Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Sébastien DROCHON, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST, Marc-Antoine DRIANCOURT, Juanita FOUCHER, David GEORGET, Isabelle CHARRAUD, Antoine MICHEL

Pouvoirs :

Valérie AVENEL donne pouvoir à Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, David GEORGET donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ

Secrétaire de séance : Christelle LAHAYE

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :8
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 05/04/2024
Date d'affichage: 19 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240411-2024-04-11-06-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'objectif du Plan Climat (PCAET) « Développer le photovoltaïque sur les toitures » (1.3.3) ;

VU l'objectif du Projet de Territoire (PT) « Soutenir le développement de l'énergie solaire » (2.3.3) ;

VU l'engagement n°4 de la démarche RSO « Préserver l'environnement » ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 08 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est engagée dans la mise en œuvre du Plan Climat de l'Anjou Bleu (2021-2026) et qu'une des actions de ce plan consiste à développer le solaire sur les toitures (action n°1.3.3) ;

CONSIDERANT que les opérations réalisées par la collectivité à ce titre s'inscrivent dans la démarche départementale « Le Solaire en Anjou » pilotée par le Syndicat intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) ;

CONSIDERANT que ce plan comprend, entre autres :

- un service de conseils aux particuliers pour le montage de projets solaires,
- un programme d'animations pour sensibiliser les habitants aux solutions solaires.

CONSIDERANT qu'en 2023, les permanences réalisées par l'association ALISEE pour conseiller les particuliers sur le montage de projets d'installation solaire ont permis d'accueillir 14 porteurs de projet, que ces rendez-vous étaient couplées aux conseils sur la rénovation énergétique dans le cadre des Espaces Conseil France Rénov' qui ont lieu sur les sites d'accueil de France Services Hauts d'Anjou, France Services Le Lion d'Angers ainsi qu'à la Mairie de Bécon-les-Granits ;

CONSIDERANT que deux animations ont été réalisées par l'association ALISEE pour sensibiliser les habitants aux solutions solaires dans l'habitat individuel : la visite de l'installation solaire de la mairie déléguée de Champigné (20 participants), et la balade solaire sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais (10 participants) ;

CONSIDERANT que le montant total de ces opérations était de 2539 € TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture **2 / 3**
049-200071868-20240411-2024-04-11-06-DE
Mairie de Nantes, le 09/04/2024
Date de réception en préfecture: 19/04/2024

CONSIDERANT qu'en 2024, il est proposé de poursuivre ce dispositif, animé par l'association ALISEE, avec le maintien du service de conseils aux particuliers ainsi qu'un programme d'animations élargis à 4 animations : 3 balades solaires sur les communes de Bécon-les-Granits, Erdre-en-Anjou (Vern d'Anjou) et Les Hauts d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe) et 1 formation auprès des agents d'accueil des Mairies et des France Services pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement existants sur le solaire.

CONSIDERANT que le montant total de ces opérations est de 3918 € TTC ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider la poursuite de la participation de la CCVHA au programme d'interventions « Le Solaire en Anjou » qui a pour objectif de développer la production locale d'énergie solaire dans l'habitat individuel ;
- D'accepter la convention à la mise en œuvre du programme d'interventions "Le Solaire en Anjou" entre l'association ALISEE et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 3918 € à l'association ALISEE qui anime le programme d'interventions « Le Solaire en Anjou » en 2024 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 11 avril 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Christelle Lahaye

Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 3 / 3
049-200071868-20240411-2024-04-11-06-DE
Date de transmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024